

Budget de la Ville : il va se passer quoi maintenant ?

Votées avec un déficit de 443 253 euros, les finances de la municipalité vont être scrutées par la Chambre régionale des comptes, qui devra proposer des solutions pour revenir à l'équilibre

C'est désormais un exercice d'équilibre, un vrai de vrai, auquel devront s'astreindre l'État, la Chambre régionale des comptes et la Ville de La Seyne. L'objectif n'est rien de moins que de remettre dans le vert les comptes d'une collectivité exsangue. Une collectivité qui, non contente d'avoir eu de bien mauvaises surprises en ce début d'année (dont une baisse « inexplicable » de ses recettes fiscales), souffre de handicaps structurels, et notamment d'une dette colossale qui, elle,

ne date pas d'hier. Si le déficit voté vendredi dernier en conseil municipal n'est « que » de 440 000 euros, les difficultés rencontrées par La Seyne sont ainsi bien plus profondes qu'un trou à six chiffres sur une ligne budgétaire. La santé financière de la commune est si fragile qu'elle pénalise aujourd'hui une population surtaxée, dont une partie du cadre de vie, tant au niveau de l'état de la voirie que de celui des écoles, faute d'argent, semble se dégrader aussi lentement que sûrement...



ils augmenter?

En théorie, les mesures de redressement peuvent effectivement comprendre une augmentation des impôts locaux pour équilibrer les comptes. L'an dernier, le préfet avait ainsi arrêté une hausse de la fiscalité pour la cité de Bandol, qui n'avait pas voté son budget dans les délais. Mais la situation est bien différente dans la deuxième ville du Var, où les impôts sont de surcroît les plus élevés du département.

Quelles sont les conséquences de la saisine de la CRC?

L'exécution du budget transmis est suspendue, ainsi que les pouvoirs de l'assemblée délibérante en matière budgétaire. Mais ces dispositions n'empêchent pas la collectivité d'agir pour le fonctionnement du service public. Il n'y a donc pas de « mise sous tutelle », comme réclamé par une partie de l'opposition. Une fois close la procédure de règlement du budget, le conseil et le maire retrouveront la plénitude de leurs pouvoirs.

MA.D.

1. Source : préfecture du Var et CRC

Quel est le calendrier?

C'est une histoire de deux mois maximum, avant d'y voir plus clair. Première étape⁽¹⁾ : le budget de La Seyne, tel qu'il a été voté à la majorité des élus municipaux, a été adressé au bureau des finances locales de la préfecture du Var. Le représentant de l'État va ainsi constater son illégalité, avec ce « fameux » trou d'un demi-million d'euros. Le pré-

fet a alors un mois pour saisir la Chambre régionale des comptes, ce qu'il fera... vraisemblablement. La CRC disposera à son tour d'un mois pour se prononcer.

Que va dire la Chambre régionale des comptes?

Dieu seul le sait. « Nous n'avons pas encore connaissance du dossier », confirme Louis Valleraud, président de la CRC de Provence Alpes

Côte d'Azur, qui anticipe simplement « des mesures pour réduire les dépenses et trouver des recettes ». Une chose est sûre : après avoir constaté le déséquilibre, la CRC va devoir proposer des mesures de redressement, notifiées au préfet et à la collectivité. Là, deux hypothèses : la municipalité prend acte de ces mesures, qui lui semblent acceptables, et vote une délibération pour leur mise en œuvre. La CRC dispose alors

de deux semaines pour valider ce nouveau budget. Deuxième hypothèse : la collectivité ne délibère pas, ou alors les mesures de redressement sont jugées insuffisantes par la CRC. Le budget sera alors rapidement réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État, qui peut même s'écarter des propositions des magistrats. Dans tous les cas, Marc Vuillemot ne souhaite qu'une chose : l'obtention d'une sub-

vention d'équilibre de 440 000 euros. Une option pourtant « rarissime », selon un observateur avisé, mais qui permettrait au moins de « sauver » un budget 2016 où les coupes sombres sont déjà légion. « S'il apparaissait que l'État prenait des engagements, on en tiendrait évidemment compte », se contente de lâcher, pour toute confirmation, Louis Valleraud.

Les impôts peuvent-

Interview express

Marc Vuillemot, maire de La Seyne-sur-Mer

« C'est impossible d'augmenter les impôts »



Craignez-vous qu'on vous contraigne à augmenter les impôts? Non. Je l'ai dit au préfet : c'est impossible. Si cette solution était convenable, je l'aurais déjà appliquée. La réalité, c'est que les gens ne peuvent plus payer, ce que confirme la Direction des finances publiques. Par ailleurs, c'était l'un

de mes engagements de 2014 de ne plus toucher aux impôts.

Et si, malgré tout, on vous impose de les augmenter?

Je m'y opposerai. Mais je ne pense pas sérieusement que ça puisse se produire. Les choses sont très claires avec le préfet.

Quelles mesures, alors, pensez-vous que la CRC puisse suggérer?

Je n'en ai aucune idée. Moi, je suis allé au bout du bout de ce qu'il était possible de faire. Ou alors il faut supprimer du service public et je ne le souhaite pas.

Certains estiment que les

dépenses de personnel pourraient être réduites...

C'est ce qu'on fait déjà, en diminuant les heures supplémentaires, en ne reconduisant pas les emplois d'avenir ou en ne remplaçant que 10 départs à la retraite sur 27 chez les fonctionnaires. Ceux qui restent remplissent des missions obligatoires de la commune. Par exemple, dans les écoles, les personnels qui s'occupent des enfants en difficulté ou en situation de handicap...

Quelle est la solution, alors?

Il n'y en a qu'une, c'est l'obtention d'une subvention d'équilibre de

440 000 euros. Je n'ai pas la garantie de l'obtenir mais le ministère des finances m'a rappelé que, parmi les pistes envisageables, il y avait celle-là. C'est donc ce que je réclame.

Ne serait-ce pas juste repousser le problème à 2017?

C'est pourquoi je demande à l'État, en plus de cette subvention, d'étaler le remboursement de notre dette historique dans le temps. Cette dette considérable de 135 millions d'euros n'a pas augmenté depuis que je suis maire. Au contraire, elle a légèrement diminué, contrairement à ce que dit

Madame Torres dans l'opposition.

Dans l'opposition justement, certains réclament une mise sous tutelle, votre démission...

Ce sont des gesticulations qui me mettent très en colère. Une mise sous tutelle pour 400 000 euros? Soyons sérieux. La situation est grave mais pas catastrophique. D'ailleurs, il suffit de lire ce qu'écrivait le préfet le 10 mars, avant les mauvaises surprises. Il prenait « acte des efforts menés par la commune » et assurait, je cite, que « la situation financière présente globalement une évolution favorable qui mérite d'être confirmée. » Ma démission? Bah voyons...